

7^e arrondissement avait voté pour lui à l'unanimité. Je viens de donner lecture d'un extrait du *Bulletin municipal officiel*. Pour rester, moi, fidèle à la vérité, je suis bien forcé de dire que l'affirmation de M. Frédéric-Dupont n'est pas conforme à la vérité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. C'est plus parlementaire.

M. Yves Péron. Deuxièmement: M. Frédéric-Dupont déclare que j'ai truqué des lettres et qu'il a échangé des collections. Je tiens à déclarer, une fois de plus, que ma démonstration a été établie sur la base du rapport envoyé le 2 mars 1946 à M. le préfet de la Seine par l'inspecteur général des eaux et forêts. Je répète: il s'agit du 2 mars 1946.

Ce document existe à la préfecture. Dans ces conditions, je maintiens intégralement mon argumentation de tout à l'heure et, au nom des députés communistes qui sont présents ici, je demande un scrutin public à la tribune sur la validation de M. Frédéric-Dupont, sans préjudice des poursuites engagées contre lui pour intelligences avec l'ennemi. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Frédéric-Dupont. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Je vous ai dit tout à l'heure que le comité de Libération du 7^e arrondissement avait décidé, à l'unanimité, que j'étais un résistant de la première heure. Voici la lettre que M. Avignon, président du comité local de Libération du 7^e arrondissement a écrite au comité parisien de Libération: « J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre concernant M. Frédéric-Dupont, que le comité local de Libération élargi n'a pas estimé devoir revenir sur son vote précédent, parce qu'il a admis le principe qu'un vote acquis ne pourrait être mis en cause. Mais le comité local de Libération élargi, à l'unanimité, a estimé qu'il était possible de vous faire connaître qu'il jugeait qu'il était incontestable que M. Frédéric-Dupont avait été un résistant de la première heure ».

Voici l'original.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. La date ?

M. Frédéric-Dupont. 11 décembre 1944.

Voix nombreuses au centre. La clôture !

M. le président. J'entends demander la clôture.

M. Duclos était inscrit, je lui donne la parole contre la clôture.

M. Jacques Duclos. Tout à l'heure, M. Frédéric-Dupont, sortant un peu du sujet qui nous préoccupe et qui a trait à une affaire de commerce avec l'ennemi, a donné lecture d'un certain nombre de documents. Nous aurons sans doute l'occasion de parler de ces documents dans de prochains débats et nous ferons toute la lumière sur les problèmes qui ont été soulevés dans un but évident de diversion. Cependant, sans attendre davantage, je veux me permettre de dire quelques mots au sujet de l'un d'eux.

Il s'agit de ce document qui traîne depuis quelque temps dans les colonnes de l'*Epoque*, le journal bien connu des trusts. Ce document tend à faire la démonstration qu'au mois de juin 1940, le comité central du parti communiste français aurait demandé l'autorisation de faire paraître l'*Humanité*. Permettez-moi de

vous dire que c'est là une machination de la Gestapo. (*Rires et exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Qu'il me soit permis de dire que M. Frédéric-Dupont n'a pas parlé des deux signataires présumés, d'après la Gestapo, de cette fameuse lettre. L'un de ces deux prétendus signataires était un de nos anciens collègues de la Chambre élue en 1936, M. Jean Catelas, député d'Amiens, décoré quatre fois sur le front, à Verdun, au cours de la guerre 1914-1918. Catelas avait été un des députés persécutés en 1939-1940. Il fut arrêté et condamné par les tribunaux de Vichy et, un matin de septembre 1941, il était guillotiné dans la cour de la prison de la Santé. Il n'y avait pas de préfet de police pour l'aider à s'enfuir. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quand la Gestapo a lancé ce faux, elle voulait porter atteinte à l'honneur de cet homme qui est mort en brave, qui est mort en héros.

Aussi permettez-moi de dire à l'Assemblée comment est mort Jean Catelas, député communiste d'Amiens. Après avoir été condamné à mort par la justice de Vichy, Jean Catelas fut guillotiné avec deux autres de ses compagnons, un jeune architecte de 22 ans, Jacques Voog, et un ouvrier métallurgiste, Adolphe Guyot, un matin de septembre 1941. Jean Catelas, exécuté le dernier, vit tomber la tête de ses deux camarades dans la cour de la prison de la Santé, tandis qu'un détachement de S. S. était venu assister à l'exécution de trois communistes.

Ces S. S. étaient les mêmes qui, le jour où l'on fusillait des communistes à Châteaubriant, disaient « Communistes, pas Français ! », comme si les Boches étaient habilités à délivrer des certificats de patriotisme français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Jean Catelas, dont le nom figure sur ce faux de la Gestapo...

A droite. Cela est en dehors de la question.

M. Jacques Duclos. ... que M. Frédéric-Dupont a lu à l'Assemblée est mort en héros, en criant: « Vive la France ! » et: « Vive le parti communiste français ! » et c'est le couperet de la guillotine qui arrêta la *Marseillaise* sur ses lèvres ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi de vous dire...

M. André Mutter. Parlez-nous de l'affiche de Cachin.

M. Jacques Duclos. ... que si nous avons tout à l'heure entendu l'éloge de certains de nos camarades qui sont morts pour que vive la France, nous n'oublions pas que souvent on exalte les morts pour insulter les vivants et nous savons aussi qu'il y a des gens qui regrettaient que tous les communistes n'aient pas été tués pendant l'occupation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On en a tué beaucoup, certes, mais il en reste encore et aujourd'hui ils vont se compter dans cette enceinte pour voter contre la validation de M. Frédéric-Dupont. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La clôture a été demandée.

Je consulte l'Assemblée sur la clôture de la discussion générale ?

(*L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.*)

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin déposée au nom du groupe communiste.

La parole est à M. Montel pour expliquer son vote.

M. Pierre Montel. Mesdames, messieurs, mon groupe m'a fait l'honneur de me désigner pour expliquer son vote, me donnant ainsi l'occasion de monter pour la première fois à cette tribune.

Il est dans cette Assemblée un parlementaire qui avait trois fils qui étaient beaux, qui étaient patriotes au vrai sens du mot et pour lesquels la patrie était la France et la France seule.

Ces trois fils, alors que le père avait rejoint l'armée d'Afrique, ont été pris par la Gestapo avec des camarades communistes. Ils ont été affreusement torturés et sont morts tous les trois.

Or, au cours de la campagne électorale que ce parlementaire a eu à mener, le journal communiste de l'endroit a traité ce père de fasciste et de vichyste. Alors, je viens dire aujourd'hui dans cette Assemblée que nous votons pour un honnête homme comme M. Frédéric-Dupont, car nous considérons que certaines attaques, que certains mensonges, que certains chantages (*Interruptions à l'extrême gauche.*) devenus quotidiens dans cette Assemblée ont assez duré. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Mesurez vos paroles, monsieur Montel.

M. Pierre Montel. Je n'ai pas prononcé de nom !

Je pense que les véritables résistants de toutes les classes sociales de ce pays, de tous les partis politiques de ce pays, les résistants, indiscutables ceux-là, sont morts. Nous n'avons qu'une chose à faire et vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de les respecter !

Personne n'a le monopole du patriotisme dans ce pays, fort heureusement, et nous entendons bien ne plus tolérer ce chantage qui a assez duré et dont le pays fera justice. (*Applaudissements à droite.*)

A l'extrême gauche. Fasciste ! fasciste !

M. le président. La parole est à M. Poimboeuf pour une explication de vote au nom du groupe du mouvement républicain populaire.

M. Marcel Poimboeuf. Mesdames, messieurs, au nom du groupe du mouvement républicain populaire, j'ai l'honneur d'apporter l'explication de vote qui doit situer notre véritable point de vue.

Tout à l'heure, mes amis et moi, nous avons quitté la salle de séances. En faisant ce geste, nous avons entendu non pas faire acte de partisans mais faire acte de démocrates, soucieux de la dignité et de la réputation de cette Assemblée. Nous estimons que les échanges d'invectives et de cris qui s'étaient produits avaient duré trop longtemps. Par notre départ, nous avons voulu marquer que nous en avions assez et que nous entendions que cette Assemblée, née de la Résistance, fût digne de la Résistance, par le respect mutuel des sentiments et des personnes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

C'est dans le même état d'esprit d'indépendance et de franchise que j'apporte maintenant l'explication de vote proprement dite.

De quoi s'agit-il ? Il ne s'agit pas de savoir si M. Frédéric-Dupont est un traître ou s'il ne l'est pas (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Ce n'est pas à notre Assemblée d'en décider, car nous sommes en démocratie. La justice du peuple, en démocratie, est une justice légale. Ce n'est pas à nous de la rendre.

Il existe des juridictions spécialement créées par la Résistance pour connaître de tout ce qui a trait, plus ou moins directement, à la collaboration avec l'ennemi. Si donc, par hypothèse, M. Frédéric-Du-